



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 2 juin 2017

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

Absentes excusées : Anne-Laure LEYDET, Jean-Marc HENNIG, Stéphanie MICHEL

En introduction, le Maire informe l'assemblée que les tournées du boucher MEYER de Brumath sont provisoirement suspendues dans le village faute de personnel et invite la secrétaire à suivre de près l'évolution de la situation.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPALE : RETOUR SUR LES REUNIONS DE CHANTIER

Lors des réunions de chantier, il a été décidé ce qui suit :

- tracer la ligne médiane de la chaussée afin de mieux visualiser le futur tracé de la voirie ;
- conserver la largeur de chaussée existante de 6.30 m dans la partie de la rue Principale située entre les équipements sportifs et le futur îlot de voirie ;
- déplacer trois massifs de lampadaires vers le talus, du côté du terrain de football ;
- arrêter l'emplacement de tous les nouveaux candélabres le long de la voie ;
- racheter une partie des terrains privés aux 28 et 29 rue Principale pour récupérer les eaux pluviales, les incorporer dans la voirie et améliorer la visibilité à l'embranchement vers la rue de la Citadelle ;
- élargir autant que possible le trottoir devant le restaurant A l'Aigle ;
- demander à la gendarmerie de Truchtersheim d'effectuer des passages réguliers sur le chantier pour faire appliquer les mesures restrictives de circulation à sens unique qui ne sont pas respectées et verbaliser les contrevenants le cas échéant. Cette présence aléatoire doit également permettre de renforcer la sécurité des ouvriers du chantier.

Suite aux aléas intervenus en début de chantier, et notamment les coulées de boue dans les rues de la Citadelle et de la Moutarde survenues après l'arrachage des enrobés des trottoirs sur le tronçon en travaux dans la rue Principale en raison des pluies d'orage, le Maire revient sur les mesures de prévention prises par la commune et les autres projets de travaux à faire par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour limiter le ruissellement des eaux pluviales :

- la réfection des avaloirs situés en haut de la rue d'Offenheim ;
- la pose d'un by-pass vers le ruisseau l'Avenheimerbach dans le bassin de rétention situé à l'entrée de la rue du Levant afin d'éviter les phénomènes de saturation du réseau et de remontées par les couvercles d'assainissement notamment dans les cours des immeubles du 6 rue de Pâques et du 1 et 2 rue du Levant ;
- la pose de deux nouveaux avaloirs, l'un dans la rue de Pâques, l'autre dans la rue de Lampertheim ;
- l'implantation de bandes enherbées faites en bordure de la RD 64 rue de Lampertheim et rue d'Offenheim.

2. CREATION DE LOCAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Ce point a déjà été évoqué dans le compte-rendu du 21 avril 2017. Suite à la réunion du 29 mai 2017 avec le Directeur Général du CAUE M. Jean-Marc BIRY, M. le Maire propose de charger le CAUE d'une mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour définir les besoins et établir le cahier des charges du programme de travaux de restructuration-extension du bâtiment de l'ancienne école maternelle avec création d'une structure périscolaire avec cantine de 45 à 50 places. Ce projet doit permettre de créer à terme, en 2019, en un seul endroit, un pôle unique regroupant la salle des fêtes, l'école, la cantine et l'accueil périscolaire à construire sur un deuxième niveau au-dessus de la salle des fêtes. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce point par délibération.

3. ENQUETE PUBLIQUE DU 20 JUIN AU 22 JUILLET 2017 : DEFINITION DU PERIMETRE DE REMEMBREMENT

Le Maire annonce l'ouverture de la première enquête publique relative à l'opération de remembrement foncier liée à la construction de l'autoroute de contournement Ouest à mener sur les territoires des communes de Pfettisheim (Truchtersheim), Lampertheim, Pfulgriesheim et Schnersheim du 20 juin au 22 juillet 2017. Deux permanences seront assurées en Mairie les lundi 26 juin de 16 h à 19 h et le mardi 18 juillet 2017 de 9 h à 12 h. Les propriétaires fonciers concernés ont été convoqués et pourront faire part de leurs observations quant au maintien de leurs terrains dans le périmètre à remembrer.

4. PLUI : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

La réunion de travail du 23 mai 2017 avec le bureau IN SITU, chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a permis d'aborder les perspectives de développement urbain du village en intra-muros par la localisation des dents creuses, et en extra-muros, dans les zones à urbaniser IAU et IIAU pour les 15 prochaines années. Pour répondre aux exigences du PLUi de réduction de l'étalement urbain de 156 ha à 70 ha par l'ouverture de zones nouvelles à urbaniser sur le territoire intercommunal, l'accroissement annuel autorisé de la population de Pfulgriesheim est réduit à 1 % par an, soit une hausse de 250 habitants au terme des 15 années à venir impliquant la création de 150 logements neufs. Ces prescriptions obligent la commune à limiter à 4 ha au futur PLUi la superficie des terrains destinés à l'urbanisation future (à raison de 25 logements par hectare en moyenne) contre 7.2 ha classés aujourd'hui en zones IAU et IIAU au Plan local d'Urbanisme. En outre, le développement urbain devrait se répartir de manière égale en intra-muros et en extra-muros dans les zones d'extension urbaine ; ce qui n'est pas le cas à Pfulgriesheim, où les possibilités sont de 30 % en intra-muros et 70 % en extra-muros. Le débat s'oriente donc sur le devenir des deux zones IIAU existantes, celle au Sud du terrain de football, et celle de part et d'autre du ruisseau, et sur les perspectives d'urbanisation des zones IAUA situées dans la continuité des rues de la Montée et des Prés. Le Maire rappelle qu'au stade actuel des études, aucune orientation n'est privilégiée par rapport à une autre et que toutes les options restent ouvertes.

5. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Un projet de règlement intérieur modifié de la salle des fêtes relatif au bon usage des locaux a été transmis aux conseillers municipaux pour avis. Face aux constats de plus en plus fréquents de défaut ou d'insuffisance de nettoyage à l'issue des locations, de tri sélectif des déchets non fait et de non-respect des consignes d'utilisation des locaux, le règlement initial adopté le 23 mars 2007 trop général dans sa formulation n'est plus adapté. Il est proposé, pour remédier à la situation, d'opter pour des consignes claires et précises concernant les modalités d'occupation et de restitution des locaux et de fixer par délibération un tarif spécial « recouvrement de frais de ménage » au profit de la commune.

M. Sébastien DURST suggère le dépôt d'une caution (dite garantie ménage) d'un montant de 100 € à encaisser par la commune en totalité en cas de nettoyage insuffisant constaté avec le locataire à la sortie des locaux. Ce point est adopté. La rédaction des paragraphes concernant le dépôt des chèques de caution sera revue en conséquence. Le nouveau projet de règlement intérieur est adopté à l'unanimité sur ces nouvelles bases.

6. BORNES D'HYGIENE CANINE

Un devis a été demandé à la Sarl APRICO d'Annecy pour la fourniture de deux nouvelles bornes d'hygiène canine, pour mémoire un équipement composé d'un mât équipé d'un distributeur de sachets à l'unité et d'une corbeille à installer sur le domaine public. Après discussions, il est décidé le modèle en un seul exemplaire au prix de 800 € TTC et de l'implanter au carrefour RD 31 rue Principale/RD 64 rue d'Offenheim.

7. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE DES BACS A VEGETAUX DU CIMETIERE

Le conseil adopte le principe de la mise en place d'un système d'arrosage automatique des plantations dans les bacs en tôle galvanisée positionnés sur le mur d'enceinte du cimetière. Le devis pour la pose d'une conduite d'eau alimentant les bacs établi par la Sarl René MICHEL de Lampertheim est accepté pour 1 100 € TTC.

8. RYTHMES SCOLAIRES

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour suite à l'annonce dans les médias de la préparation d'un décret permettant aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre. Dans l'attente de la parution dudit décret, le conseil municipal à l'unanimité adopte une délibération de principe pour la réorganisation du temps scolaire sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi, vendredi à compter du 4 septembre 2017 conformément aux vœux exprimés par Mmes les Directrices des écoles maternelle et élémentaire. Une décision concordante sera prise au sein des conseils d'école prévus au courant du mois de juin. La demande officielle par la commune à l'autorité décisionnaire, le DASEN, sera faite sous réserve que le décret soit publié au Journal Officiel et qu'il soit applicable d'emblée à la rentrée de septembre. Ce retour à la situation antérieure d'avant la réforme des rythmes scolaires de 2014 implique la suppression des NAP, la vacance du mercredi et un mode de garde à proposer aux parents des enfants des écoles. Il sera pris attache avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour demander l'ouverture d'une ou de plusieurs structures d'accueil périscolaire gérées par l'ALEF si d'autres communes du Kochersberg s'engagent dans la même démarche.

9. PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique non-titulaire en charge du nettoyage de la salle des fêtes avec un coefficient d'emploi hebdomadaire de 8/35^e à compter du 11 août 2017 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service. En ce qui concerne l'ATSEM contractuelle, la délibération prise le 3 juin 2016 reste valable jusqu'à nouvel ordre pour un coefficient de 14.5/35^e. Toutefois, la durée hebdomadaire de service de l'agent pourrait être révisée en cas de retour définitif à la semaine des 4 jours le cas échéant. Enfin, le gérant de la Société EXTRANETT PROPLETE sera invité à renouveler son offre de services pour le nettoyage des locaux de l'école maternelle sur une base de 5 jours par semaine, situation actuelle, et sur une base de 4 jours en variante.

10. ELECTIONS LEGISLATIVES SCRUTIN DES 11 ET 18 JUIN 2017

Le tableau des permanences électorales à tenir sera remis au propre et adressé à chaque conseiller municipal par courriel.

11. BULLETTIN D'INFORMATION COMMUNAL

Pour mémoire, certains articles n'ont pas été reçus à ce jour. Une relance sera faite par courriel auprès des personnes concernées.

12. DIVERS

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer son droit de préemption urbain sur les biens suivants, un logement situé au 8 rue d'Offenheim et un terrain bâti sis au 12 rue de Lampertheim.

Acquisition d'un terrain de voirie de 10 m² rue de la Montée

Le Maire expose que la parcelle n° 114 en section 2 d'une superficie de 10 m² faisant partie de la voirie communale, rue de la Montée, appartient toujours à un propriétaire privé, suite à une omission dans la régularisation des cessions de terrains conclues en 1994 entre la famille LOBSTEIN et la commune. Il est décidé à l'unanimité d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique par acte administratif reçu par M. le Maire et à signer au nom de la Commune par M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire. Cette décision est validée par délibération ci-annexée prise à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du 29 mai 2017 avec M. Richard MISTLER de la SIBAR

Le Maire annonce que la SIBAR va entreprendre la rénovation du système de chauffage par l'installation de chaudières à granulés de bois dans les immeubles du 7 rue de la Colline au cours de cet été, et du 15 rue du Heuberg en fin d'année, ainsi que des travaux de ravalement de façade. La SIBAR qui a construit les bâtiments sur des terrains mis à disposition de la commune par bail emphytéotique souhaite par ailleurs racheter les emprises foncières de 13.14 a et de 10.03 a des constructions. Dans l'immédiat, aucune négociation n'a encore été engagée dans ce sens.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER demande à connaître l'état d'avancement du projet de rédaction d'un ouvrage sur le nom des rues du village. Les protagonistes du projet seront relancés individuellement. En outre, il recommande aux élus le site vigilance météo qui donne des informations assez précises sur les zones susceptibles d'être impactées par des intempéries (orages, grêle).

M. Sébastien DURST a repéré des fuites d'eau sur la toiture du Club House suite aux derniers orages. M. Claude AFFOLTER Président de l'ASP vérifiera que la toiture ne présente aucun défaut d'étanchéité. M. DURST rappelle également que le mât accidenté du lampadaire au 3 rue du Houblon n'est toujours pas remplacé et que les pavés devant l'agence du Crédit Mutuel sont toujours descellés. Il sera fait appel à la société COLAS EST en charge de la rénovation de la voirie rue Principale à cet effet.

Mme Corinne ZEISSLOFF informe l'assemblée que les renouvellements des cartes d'identité échues à partir du 1^{er} janvier 2014 ayant encore une durée de validité de 5 ans en France sont faits à titre gratuit sur présentation d'un ticket de caisse justifiant de courses effectuées en Allemagne.

Mme Michèle MEHN demande la mise en place d'un grillage le long du ruisseau sur l'ancien emplacement de la cabine téléphonique, aujourd'hui déposée, afin de prévenir tout risque d'accidents. Un constat des lieux sera fait sur place.

M. Christian SCHNEIDER procédera à l'enlèvement d'un embâcle au niveau pont de la rue de la Citadelle. M. Paul LOSSEL demande qu'un nettoyage de la végétation soit fait de temps en temps le long des berges du ruisseau.

La séance est levée à 23 H 12.